



Réunion de la recodification de la Convention Collective d'Entreprise Carrefour.

Vendredi 23 octobre 2009

Constat

Depuis la création de la nouvelle Convention Collective Carrefour le 31 mars 1999 de nombreux accords sont venus apporter des améliorations et des modifications au texte initial.

Il en résulte un « empilement » de textes, qui en devient difficilement lisible pour les non initiés et crée des difficultés de compréhension

Une mise à jour annuelle permet de compléter cette convention en intégrant notamment les dispositions issues des Négociations Annuelles Obligatoires (N.A.O.) sans pouvoir rendre l'ensemble facile de consultation

Lors de la NAO 2009, les partenaires sociaux et la Direction ont donc envisagé une recodification à droit constant de la Convention Collective Carrefour.

L'accord d'entreprise de mars 2009 à l'article 5.5 prévoit l'intégration des dispositions des nouveaux accords et textes non codifiés et la recodification de la convention collective Carrefour à droit constant.

Proposition de méthodologie

Ne jamais toucher les dispositions sur le fond

Ne modifier que les références ou renvois à l'ancienne codification de la convention collective Carrefour.

Modifier la forme et la hiérarchisation des titres actuels pour les regrouper par grands thèmes en s'inspirant des thèmes de la Convention de branche

Classer en annexes :

Les dispositions spécifiques pour chaque catégorie (employés/ouvriers, agents de maîtrise, cadres).

Le statut des magasins ouverts après mars 1999.

Les régimes de prévoyance.

Regroupement sous 9 thèmes, correspondant chacun à un TITRE

↪ *TITRE 1 : Dispositions générales*

↪ *TITRE 2 : Droit syndical et institutions représentatives du personnel*

↪ *TITRE 3 : Rémunérations*

- ↵ TITRE 4 : Contrat de travail
- ↵ TITRE 5 : Congés payés et absences
- ↵ TITRE 6 : Durée et organisation du travail
- ↵ TITRE 7 : Classifications des emplois
- ↵ TITRE 8 : Formation professionnelle
- ↵ TITRE 9 : Emploi

Au sein de chaque thème (TITRE) : recodifier l'ensemble des titres, chapitres et articles actuels selon le mode de codification de la Convention de Branche.

Exemple : Titre 3 : REMUNERATIONS

Article 3-1 : GRILLE DE SALAIRE

Article 3-2 : PRIMES

3-2.1 : Prime de vacances

3-2.2: Prime de fin d'année

- o 3-2.2.1
- o 3-2.2.2
- o 3-2.2.3

Création de 5 ANNEXES

- ↵ Annexe 1 : Employés-ouvriers
- ↵ Annexe 2 : Agents de maîtrise et techniciens
- ↵ Annexe 3 : Cadres et assimilés
- ↵ Annexe 4 : Statut du personnel des magasins ouverts ou acquis après le 31 mars 1999
- ↵ Annexe 5 : Régimes de prévoyance

Création d'annexes spécifiques à certains titres permettant de classer par thèmes les accords à durée déterminée

Exemple : Thème « rémunération » : annexe « ACCORD D'ENTREPRISES SUR LA REMUNERATION VARIABLE AU SEIN DES SERVICES FINANCIERS du 13 mai 2009 ».

Composition de la Délégation

Force Ouvrière

<i>Dominique Moualek</i>	<i>Chambéry</i>
<i>Christian Koeppel</i>	<i>Saint André les Vergers</i>
<i>Dominique Prey</i>	<i>Charleville-Mézières</i>

Prochaine Réunion :

**2^{ème} quinzaine
De Janvier 2010**